

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de Y. TAJMOUT, Conseillère communale, relative aux mesures prises pendant la période hivernale pour les sans-abris.

En l'absence de Y. TAJMOUT, M. OUALAOUCH donne lecture du texte suivant :
In afwezigheid van Y. TAJMOUT leest M. OUALAOUCH de volgende tekst voor:

Chaque hiver, la situation des sans-abris dans notre commune devient plus critique. Et chaque été, leur souffrance se fait plus invisible. Les bancs publics se transforment en lits, les fontaines en douches improvisées, et les sacs plastiques en armoires précaires.

Ma question est simple :

Quelle est la stratégie de la Commune pour répondre durablement à la présence croissante de sans-abris sur son territoire ?

Je souhaiterais obtenir des réponses claires sur les points suivants :

Quelles mesures spécifiques seront mises en place pour la période hivernale 2025-2026 à Anderlecht ?

La Commune envisage-t-elle d'ouvrir temporairement des bâtiments publics ou locaux inoccupés pour abriter ces personnes ?

Un plan d'hygiène (accès aux douches, toilettes, vêtements propres) est-il prévu en collaboration avec les associations de terrain ?

Les associations locales, notamment celles qui organisent des distributions alimentaires, bénéficient-elles d'un soutien financier ou logistique de la commune ?

La Commune a-t-elle réalisé une analyse des besoins réels sur base de chiffres récents ?

Enfin, dans quelle mesure la Commune collabore-t-elle avec le CPAS, les maraudes bruxelloises et les services de santé mentale pour offrir un soutien structurel et non seulement ponctuel ?

Il ne s'agit pas ici d'un problème "extérieur", mais bien d'une réalité locale, humaine et urgente, qui nous interpelle toutes et tous.

Monsieur le Bourgmestre :

Avant tout, je souhaite dire un mot sur le contexte avant d'entamer la réponse. Cette interpellation a déjà été posée dans des termes similaires lors de la séance du Conseil communal de septembre dernier. C'est pourquoi le Collège avait, dans un premier temps, refusé cette interpellation puisqu'elle avait déjà été traitée récemment. Sur insistance de Madame Tajmout, le Président du Conseil a estimé qu'elle était recevable. Comme il s'agit de la même interpellation, je vais relire la réponse déjà fournie au mois de septembre.

Comme chaque année, un « Plan hiver » sera activé afin de protéger les plus vulnérables.

Nos équipes seront présentes sur le terrain pour repérer les situations préoccupantes et orienter les personnes vers les dispositifs disponibles. Nous distribuons également du café, de la soupe et d'autres aides de première nécessité aux personnes en errance.

Deux maraudes par jour sont organisées par le service « Prévention », parfois en partenariat avec des associations de terrain, sous formes variées : maraude sociale, maraude de santé, etc. Chaque vendredi, nous assurons également une présence à Cureghem avec un bus et une infirmière sociale. Ce dispositif permet d'offrir des soins de première ligne et d'orienter les personnes.

Le CPAS d'Anderlecht, via son service « Logement », assure une permanence d'urgence quotidienne.

Durant la période hivernale, les permanences sont renforcées en fonction des moyens disponibles et des besoins constatés. Chaque personne est reçue par une assistante sociale qui évalue la situation et identifie les pistes de soutien à activer : hébergement d'urgence, aide sociale, aide financière ou accompagnement psycho-médical.

Concernant l'ouverture de bâtiments publics, je vous rappelle que la compétence en matière d'hébergement relève principalement du niveau régional. Si le réseau d'hébergement d'urgence devait être saturé, les dispositifs régionaux d'accueil disposent de l'encadrement adéquat. Je tiens aussi à préciser qu'Anderlecht est la commune qui compte le plus de centres d'hébergement, huit au total. Nous prenons ainsi plus que notre part dans la solidarité et, comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, nous plaçons pour une juste répartition au niveau régional.

À notre niveau, la Commune ouvre des lieux de répit dans les « Cafés 1070 » (les anciens restaurants sociaux), où nous y offrons un café, une soupe et un lieu de chauffe en journée en cas de besoin.

La Commune et le CPAS travaillent de concert et nos équipes communiquent régulièrement entre elles. La collaboration avec les ASBL de terrain est essentielle, évidemment.

Nous travaillons avec des professionnels spécialisés dans les différents domaines de la lutte contre le sans-abrisme, par exemple, nous collaborons avec « Coverlama », « Transit », « Bruxelles maraude », « Infirmiers de rue », « Fédasil », etc.

Concernant l'accès à l'hygiène de base, les travailleurs du service « Prévention » distribuent régulièrement des tickets « Douche Flux » aux personnes rencontrées en rue afin qu'elles puissent se laver et laver leurs vêtements.

Concernant la sécurité alimentaire des publics très précarisés, le CPAS a lancé en septembre dernier un appel à projets auprès de l'ensemble des associations locales

actives dans la distribution alimentaire, cela pour garantir une couverture complète du territoire.

Je termine en vous précisant que c'est donc, comme vous l'entendez, une stratégie globale mise en œuvre pour accompagner le phénomène, malheureusement croissant, du sans-abrisme.

M. OUALAOUCH :

Je vais vous lire la réplique préparée par ma collègue.

Si je repose cette question aujourd'hui, ce n'est pas par répétition, mais par responsabilité. Lorsqu'une interpellation revient, ce n'est pas parce que le problème persiste, c'est parce que les réponses concrètes, elles, tardent à venir.

La situation des personnes sans-abri à Anderlecht n'a pas diminué depuis ma première interpellation ; au contraire, elle s'est aggravée. Elle est visible chaque jour sur notre territoire.

En tant qu'élue locale, mon rôle n'est pas de poser des questions une seule fois puis de passer à autre chose, mais de m'assurer que des solutions durables soient mises en place. Tant que des hommes, des femmes, parfois des familles, continueront à dormir dehors sur notre territoire, je considérerai que cette question reste pleinement d'actualité et je continuerai à la poser. Je ne mets pas en cause l'existence des dispositifs, je rappelle simplement qu'une personne qui dort dehors est déjà une personne de trop. Tant que pour certains la rue restera une solution par défaut, cela signifie que nos politiques publiques n'ont pas encore pleinement rempli leur mission.

En tant que Conseillère communale, mais aussi en tant que personne engagée sur le terrain associatif, je me permets d'apporter un éclairage concret : depuis bientôt un an, je suis active au sein d'une association locale qui intervient directement auprès des personnes sans-abri. Cette expérience de terrain me permet de constater une chose : les besoins sont immenses et les moyens des associations restent extrêmement limités.

Mon propos n'est pas de plaider pour une association en particulier, mais de souligner que, sans soutien structuré et prévisible, les associations, pourtant en première ligne, peinent à répondre durablement à l'urgence sociale. Les associations de terrain sont en première ligne, mais sans moyens durables, elles ne peuvent pas être le seul filet social de la commune.